

# LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

## LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)  
Conseil n°99 – Zones à Forte Sensibilité Patrimoniale – 10 sept. 2015 – France POULAIN

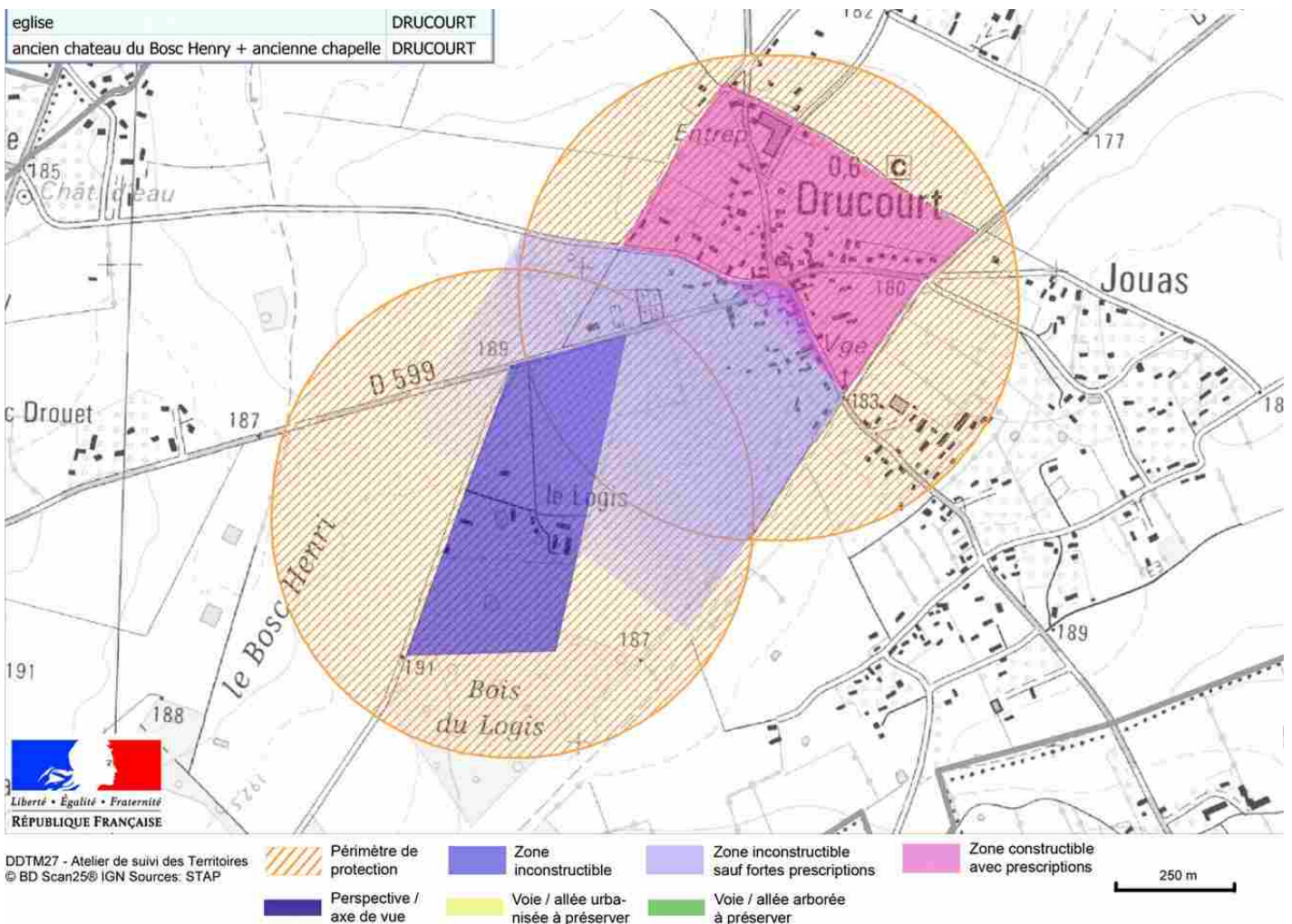
### Drucourt > Château du Bosc-Henry

L'église de Drucourt est inscrite aux monuments historiques et génère également un périmètre de protection.

L'ancien château du Bosc-henry a été inscrit en tant que monument historique le 15 septembre 1954.

Vers 1620, la baronnie de Drucourt a été rachetée à l'abbaye du Bec par Jean, seigneur du Bosc-Henry. La construction du château est située au XVII<sup>e</sup> siècle, suite à l'acquisition des terres. La décoration de la chapelle et des intérieurs est remaniée au XVIII<sup>e</sup> siècle selon un style Louis XV. Après l'émigration de son propriétaire lors de la Révolution, le domaine est déclaré bien national en 1791 puis mis en vente. Partiellement abattu, le château a notamment perdu son corps central en 1835. Il subsiste les deux ailes latérales et leurs pavillons d'about qui correspondaient à la chapelle et aux anciennes dépendances. Leurs façades présentent un soubassement de pierre puis une élévation de brique d'où ressortent des panneaux enduits. D'anciens combles à la Mansart ont été préservés au niveau des pavillons. Ces vestiges ont été intégrés à une exploitation agricole et ont servi d'habitation et d'étables jusqu'à l'après-guerre.

Le château est toujours situé dans l'enceinte d'une exploitation agricole, au sud du village de Drucourt. Les bâtiments sont environnés de prairies avec quelques mares, et de vergers. Les autres bâtiments de la ferme relèvent d'une architecture rurale traditionnelle. Cette campagne, très préservée, fournit un cadre valorisant pour les vestiges et doit être protégée.



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Les deux ailes et leurs pavillons



L'aile ouest



L'aile est



Le détail d'un fronton (aile est)



La prairie avec une mare

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...).

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée. Il faut préserver l'espace de transition non bâti entre le Château et le village, en traitant les entrées de ville et en essayant de bien intégrer les nouvelles constructions.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), Rez-de-chaussée + Combles, pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). \*Voir les autres fiches.



Le village de Drucourt



Quelques maisons à colombage



Un exemple d'architecture rurale



La campagne environnante

